

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Vosges 2014-2020
Version	2017.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	16
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 12 / 8ii	19
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 12 / 8ii	22
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3a	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3b	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d	39
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii.....	41
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 10iii	44
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6	46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2a	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2c	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4e	51
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9a	53
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9b	55
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 3a	57
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 6d	60
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10	62
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 10 / 21	64
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11	65
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11	66
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 / 22	67

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	68
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	69
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	71
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	71
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	72
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	78
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)	80
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	81
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	82
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	83
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....	84
6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	85
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	88
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	89
Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2	89
<i>garanties de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises</i>	91
Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine.....	94
<i>prêts FEDER Innovation</i>	97
Fonds européen des matériaux	99
<i>Prises de participations et quasi-participations minoritaires</i>	102
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	105
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	107
10.1. Grands projets	107
10.2. Plans d'action communs.....	110
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	113
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	113
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	114
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	114
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	114
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	114
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	115
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	115
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	115
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	116

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	117
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	117
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	117
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	117
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	117
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	118
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	118
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	119
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	120
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	121
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	122
Documents	123
Résultats de la dernière validation	124

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Conformément aux articles 50-1 et 111-1 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17/12/2013, le présent rapport annuel porte sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice 2017. Il a été adopté par le Comité de suivi le 27 mai 2018.

Tous les axes du PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges ont fait l'objet de programmation en 2017.

Depuis le début de la période de programmation, 824 dossiers ont ainsi été programmés pour un coût total éligible de 661 719 814,91 € dont 151 980 568,13 € de FEDER et de FSE (taux de programmation: 37,09 %), dont :

- 773 dossiers FEDER pour un coût total éligible de 566 309 935,93 € dont 96 314 967,99 € de FEDER (28,60 % de la maquette),

- 51 dossiers FSE pour un coût total éligible de 95 409 879,98 € dont 55 665 600,14 € de FSE (76,28 % de la maquette).

Uniquement sur l'exercice 2017, les informations financières sont les suivantes :

- 263 dossiers programmés au total pour un coût total éligible de 249 592 073,60 € dont 53 472 480,32 € de FEDER et de FSE,

- 248 dossiers FEDER pour un coût total éligible de 213 154 265,25 € dont 32 150 877,54 € de FEDER,

- 15 dossiers FSE (axes 6 et 11 confondus) pour un coût total éligible de 36 437 808,35 € dont 21 321 602,78 € de FSE.

Suite à son approbation par la Commission européenne le 11/12/2014 (décision C(2014)9749), le PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges a fait l'objet de quelques modifications. Toutes adoptées par le Comité de suivi des programmes européens sur les territoires de Lorraine et du Massif des Vosges, ces modifications ont été officiellement transmises à la Commission européenne via SFC et

acceptées sur l'exercice 2017. Elles sont les suivantes :

- Dispositif 8.9.A (Services de santé en milieu urbain défavorisé) : Regroupement des deux derniers critères relatifs aux performances énergétiques en un seul par l'ajout d'un « ou » comme suit : « *Justifier de performances énergétiques permettant de réduire d'au moins 50 % les besoins en énergie par rapport à la situation initiale ou justifier de performances énergétiques permettant d'atteindre une consommation conventionnelle après travaux $Cep < Cref - 40\%$ selon la réglementation en vigueur* ».

- Dispositif 2.3.B (Internationalisation des PME) : Modification d'une valeur de référence d'un indicateur de résultat du fait d'une coquille dans la saisie initiale (Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines).

- Axe 9 (Axe interrégional Massif des Vosges) : Modification de répartition de valeurs-cibles d'indicateurs de résultat et de réalisation. Une clé de répartition nationale validée par la Commission européenne a été actée : 58,8% des crédits interrégionaux consacrés aux régions en transition et 41,2% consacrés aux régions les plus développées.

- Intégration d'un axe 12 FSE/IEJ (Initiative Emploi Jeunes) et modification de l'axe 6 FSE : Non éligible lors de la première vague de l'IEJ, le territoire lorrain est pour la seconde vague objet de l'enveloppe de flexibilité de 10%, sur proposition de l'Etat membre, au titre de deux de ses départements : la Meurthe et Moselle et la Moselle. Création d'un axe 12 FSE/IEJ doté d'une enveloppe de 5 874 666 (1 188 001 € d'IEJ, 2 811 999 € de FSE et 1 874 666 de cofinancement national).

Des modifications du PO acceptées en Comité de suivi du 10 novembre 2017 ont été acceptées en 2018 via notification SFC. Elles sont présentées ici pour information :

- Modification mineure du dispositif 45B (lutte contre les inondations) : a été modifiée la phrase suivante : « les études menées au cours de la programmation 2007/2013 et financées par le précédent PO définissent les programmes d'actions à venir sur ces zones » par celle-ci : « les études menées au cours de la programmation 2007/2013 et financées par le précédent PO ont notamment permis de définir la base des programmes d'actions à venir sur ces zones, qui pourraient être amenés à être actualisés en lien avec le partenariat dédié ».

- Modification mineure du dispositif 72A (aménagement numérique) : zones urbaines et zones rurales sont désormais éligibles.

- Modification mineure du dispositif 72C (usages numériques) : suppression des taux d'interventions variables selon la zone géographique concernée et mention uniquement du taux du PO pour la catégorie de région concernée (régions en transition), soit 60%.

- Modification mineure du dispositif 84E (urbanisme durable) : Suppression des taux d'interventions variables selon la zone géographique concernée et mention uniquement du taux du PO pour la catégorie de région concernée (régions en transition), soit 60%.

Concernant les instruments financiers programmés, trois fonds ont été programmés sur l'exercice 2015 (aucun n'a depuis été programmé) :

- Le Fonds Européen des Matériaux : 6M€ dont 3M€ de FEDER ont été engagés. Depuis le lancement du fonds, aucune activité destinée aux entreprises lorraines.
- Le Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine : 8M€ dont 4M€ de FEDER ont été engagés. En 2016 et 2017, aucune activité engagée notamment du fait de la fusion des Régions et de l'attente de la nouvelle stratégie d'investissement de la Région Grand Est.
- Le Fonds de garantie Lorraine TPE FEDER 2 : 800 000 € dont 400 000 € de FEDER ont été engagés. En 2017, 55 TPE ont été bénéficiaires de garanties.

4 Comités Régionaux de Programmation ont été organisés en 2017 permettant de programmer les opérations décrites ci-haut. 1 Comité de suivi en présentiel s'est réuni le 10 novembre 2017. Ce même Comité de suivi a été consulté 2 fois par procédure écrite (mars et juin 2017). Les points présentés ci-haut ont tous été approuvés par cette instance.

Un Audit de la Cour des Comptes européenne a été réalisé sur le PO du 3 au 7 avril 2017. Cet audit de performance portait plus particulièrement sur l'OT 3 (développement économique) et s'inscrivait dans un programme plus large intégrant des audits de 4 Etats-membres (France, Italie, Finlande et République tchèque). Cet audit a été clôturé le 24 octobre 2017 et n'a conclu à aucune irrégularité ou dysfonctionnement quant à la performance du PO.

Enfin, depuis 2016, 8 demandes de paiement ont pu être adressées à la Commission européenne pour un montant total de dépenses certifiées au titre du FEDER de 105 355 745,69 € et au titre du FSE de 12 898 325,15 €, soit un total de dépenses certifiées de 118 254 070,84 €. En 2017 plus précisément, 6 demandes de paiements ont été effectuées :

- 3 au titre du FEDER pour un montant total de dépenses certifiées de 95 001 125,99 € ;

- 3 au titre du FSE pour un montant total de dépenses certifiées de 11 980 139,48 € ;

- soit un total de 106 981 265,47 € de dépenses certifiées.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<p>En cumulé depuis 2014, 227 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 99 348 083,22 € et un montant FEDER de 34 431 959,54 €. En programmation FEDER, il s'agit de l'axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (44,72%).</p> <p>En 2017, 25 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 20 156 158,43 € et un montant FEDER de 6 182 472,50 €.</p> <p>Toutes les thématiques de la S3 sont couvertes (matériaux, santé, énergie, industrie, procédés). Les principaux acteurs de la recherche académique du territoire bénéficient d'un soutien au titre du FEDER ainsi que de nombreuses entreprises innovantes lorraines prenant part à des projets collaboratifs d'envergure.</p> <p>Concernant l'indicateur relatif au nombre de chercheurs travaillant dans des infrastructures de recherche améliorées, (CO25) la valeur réalisée est de 155 ETP en 2017 pour un objectif 2018 de 333, soit une atteinte à ce stade de 47 % de l'objectif intermédiaire. A noter toutefois la valeur prévisionnelle de 1 653 ETP qui permet de constituer un stock important en prévision de la revue de performance.</p>
10	Assistance Technique FEDER	Pas de programmation en 2017
11	Assistance Technique FSE	1 programmation en 2017 pour un coût total de 395 216,00 € et une subvention FSE de 237 129,60 €. Le projet programmé porte sur le financement du Plan d'évaluation et sur le système d'information et de suivi des participants : Viziaprog.
12	Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)	Pas de programmation en 2017
2	Améliorer la compétitivité des PME	<p>En cumulé depuis 2014, 286 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 249 569 258,84 € et un montant FEDER de 29 006 044,01 €. En programmation FEDER, il s'agit du 2ème axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (41,80%).</p> <p>En 2017, 135 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 106 758 779,38 € et un montant FEDER de 10 628 857,77 €.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Pour le dispositif 23A en valeurs prévisionnelles, le nombre d'entreprises soutenues en 2017 s'élève à 36 % de l'objectif 2018 (244 /680). Pour le dispositif 23B en valeurs prévisionnelles, le nombre d'entreprises soutenues en 2017 s'élève à 33 % de l'objectif 2018 (41 /80). A noter les stocks respectifs de 682 et 117 en valeurs prévisionnelles. Une réflexion sur la proposition d'une modification de ces valeurs liées au cadre de performance en 2018 est menée.</p> <p>Il est précisé que, sur l'axe 2, les projets sont financés via l'attribution directe de subventions par l'Autorité de gestion mais également par le biais de l'abondement d'instruments financiers.</p>
3	Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs	<p>En cumulé depuis 2014, 125 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 156 834 689,35 € et un montant FEDER de 19 504 935,56 € (21,64 % de l'axe). En 2017, 58 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible 64 412 080,48 € et un montant FEDER de 10 961 659,59 €.</p> <p>Les dispositifs dédiés aux énergies renouvelables (34A) et à la rénovation thermique des logements sociaux (34C) sont les plus plébiscités avec des taux de programmation respectifs de 57,69% et 14,99%. Concernant le dispositif 34C, le tableur national permettant de calculer la surcompensation des projets et donc le montant FEDER est toujours en cours de stabilisation. La programmation se poursuit toutefois sur une base éligible restreinte afin de sécuriser juridiquement les projets soutenus.</p> <p>Les dispositifs concernant la réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles (34B) et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (34E) connaissent encore quelques retards en termes de programmation mais plusieurs projets sont identifiés, laissant présager une augmentation de la programmation sur les exercices 2018 et 2019. Pour les pôles d'échanges multimodaux, la raison en est le retard pris par SNCF réseaux, porteur des opérations à venir, dans la mise en place des projets.</p> <p>Concernant les indicateurs du cadre de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 34A (CO30 : Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables) : 15% de taux d'atteinte de la valeur-cible 2018 (3/20) mais présence d'un stock important (163) ; - 34C (CO31 : Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique) : 29% de taux d'atteinte de la valeur-cible 2018 (1432/5000) mais présence d'un stock important (4873).

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
4	Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques	<p>Suite à la labellisation des PAPI (Programmes d'action et de prévention des Inondations) et leur validation par l'Etat (dernière conditionnalité ex-ante du PO levée en 2015), la programmation a pu débuter en 2016 et s'est poursuivie en 2017. 3 opérations ont donc été programmées au total pour un coût total de 3 691 874,00 € et un montant FEDER de 1 100 940,00 € (22,02% de l'enveloppe de cet axe) dont 1 en 2017 avec un coût total de 2 104 070,00 € et un montant FEDER de 631 628,00 €.</p> <p>Du fait des délais d'adoption des PAPI, les opérations programmées ont pris du retard et les indicateurs de réalisation également par conséquent. Concernant l'indicateur C020, il convient également de noter une erreur dans la méthodologie d'établissement de cet indicateur à l'origine. Une réflexion sur la proposition d'une modification de ces valeurs liées au cadre de performance en 2018 est donc menée.</p>
5	Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources	<p>En cumulé depuis 2014, 22 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 5 916 089,43 € et un montant FEDER de 1 339 856,05 € (26,80% de l'enveloppe de l'axe).</p> <p>En 2017, 6 dossiers ont été 1 355 291,85 € et un montant FEDER de 316 879,25 €. La programmation se poursuit avec des perspectives positives du fait de projets identifiés.</p> <p>Le seul indicateur de cet axe affiche une atteinte de l'objectif 2018 à hauteur de 13 % en valeur réalisée (Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation). Il convient de noter qu'une erreur dans l'établissement des cibles à l'origine a été constatée du fait d'une mauvaise prise en compte de l'indicateur. Du fait de cette méthodologie erronée, une réflexion sur la proposition d'une modification de ces valeurs liées au cadre de performance en 2018 est donc menée.</p>
6	Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie	<p>En cumulé depuis 2014, 50 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 95 014 663,98 € et un montant FSE de 55 428 470,54 € (83,85 % de l'enveloppe de l'axe). Cela en fait l'axe le plus fortement programmé en valeur absolue et en % du PO, tous fonds confondus.</p> <p>En 2017, 14 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 36 482 085,48 € et un montant FSE de 21 348 168,68 €. Le bon début de programmation se poursuit donc.</p> <p>Concernant les indicateurs, l'objectif 2018 quant au nombre de chômeurs suivant des formations est atteint à 63,13 % (14 109 /22348).</p> <p>La création de l'axe IEJ a conduit à diminuer les valeurs cible des indicateurs de réalisation et de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>résultat de l'axe 6 proportionnellement à la diminution de l'enveloppe budgétaire de l'axe 6.</p> <p>Il est toutefois à noter qu'une demande de révision des cibles va être introduite auprès des services de la Commission Européenne au premier semestre 2018, afin de solliciter la modification des valeurs cibles, suite au constat d'erreurs dans la définition de ces cibles lors de l'élaboration du programme opérationnel.</p> <p>Les valeurs de l'indicateur de résultat CR02 (FSE) pour l'axe 6 Pi 10iii ont été revues à la baisse. Elles sont désormais calculées par objectif spécifique et en prenant comme population de base les seuls inactifs ni en emploi ni en formation (CO04). Cette décision a été prise pour pallier à l'impossibilité de valider la saisie du RAMO en calculant le CR02 sans prendre comme population de base les individus CO04.</p>
7	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité	<p>En cumulé depuis 2014, 49 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 10 100 116,37 € et un montant FEDER de 2 724 912,91 € (6,81 % de l'enveloppe de l'axe). En 2017, 11 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 2 673 321,77 € et un montant FEDER de 636 106,72 €.</p> <p>Le dispositif « aménagement THD » (72A) connaît des retards en termes de programmation du fait de la publication tardive du régime THD fin 2016 et de l'impact sur les délais de lancement du projet THD Grand Est dont la Délégation de Service Publique (DSP) n'a été notifiée qu'en septembre 2017.</p> <p>Le dispositif « usages numériques » (72C), quant à lui, connaît un rythme de programmation normal avec un taux de 25,74%.</p> <p>Concernant les indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 72A (Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région lorraine) : cet indicateur apparaît ne pas être un indicateur de réalisation car non directement lié à la réalisation des projets concernés et une réflexion sur la proposition d'une modification de ces valeurs liées au cadre de performance en 2018 est donc menée ; - 72C (Nouveaux services publics numériques mis en œuvre) : le taux d'atteinte est de 53% (8/15) et le stock des valeurs prévisionnelles (51) permet d'appréhender la revue de performance

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		positivement.
8	Développement urbain durable	<p>En cumulé depuis 2014, 19 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 26 115 459,78 € et un montant FEDER 4 091 387,95 € (15,06 % de l'enveloppe de l'axe). En 2017, 11 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible 15 047 207,98 € et un montant FEDER de 2 361 728,45 €.</p> <p>Pour mémoire, les dossiers programmés au titre des 3 priorités d'investissement de cet axe sont soumis à des procédures de sélection particulières (remontée des opérations par les organismes intermédiaires au titre de la politique de la ville et au titre de l'urbanisme durable).</p> <p>Concernant les indicateurs du cadre de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 84E (Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines) : Aucune valeur réalisée ne peut être valorisée mais un stock de valeurs de 55 957 m2 apparait en valeur prévisionnelle. A noter une erreur méthodologique initiale quant à l'établissement des cibles à l'origine qui conduit à mener une réflexion de proposition de modification de ces valeurs en 2018 ; - 89B (Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible) : le taux d'atteinte de la valeur 2018 est de 9% (1/15) mais le stock des valeurs prévisionnelles (16) permet d'appréhender la revue de performance positivement.
9	Axe interrégional Massif des Vosges	<p>En cumulé depuis 2014, 42 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 14 734 363,94 € et un montant FEDER de 4 114 931,97 € (34,77 % de l'enveloppe de l'axe). En 2017, 8 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 2 347 172,75 € et un montant FEDER de 1 121 791,95 €.</p> <p>L'indicateur relatif au nombre d'entreprises soutenues est atteint à hauteur de 32 % (région en transition) et de 31 % (région plus développée) en valeurs réalisées. A noter le stock important de valeurs (respectivement 39,98 et 28,02 par rapport à des objectifs 2018 de 22 et 16), ce qui laisse augurer d'une atteinte en valeur réalisée sur l'exercice 2018.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein		200,00			191,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein		200,00			344,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein		1 000,00			155,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein		1 000,00			1 653,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises		50,00			15,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises		50,00			190,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	11 100 000,00			37 653,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	11 100 000,00			443 979,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	4,25			0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	322,10			139,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	205,57			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 349,35			862,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	16,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	229,00			17,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	56 829,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	982 111,00			89 282,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter l'effort public en matière de R&D

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
1	DIRDA	millions d'euros	En transition	394,00	2011	410,00			Donnée 2015 disponible. Dès 2016: seule la donnée Grand Est sera disponible? si oui, envisager une clé de répartition entre les 3 ex-régions?

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	DIRDA			443,00			

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	220,00			8,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	220,00			298,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	120,00			8,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	120,00			222,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	60 000 000,00			270 185,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	60 000 000,00			20 676 862,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	200,00			6,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	200,00			170,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	263,00			48,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	5,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	187,00			58,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	243 484,30			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	13 329 522,82			10 790 822,00			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	5,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	136,00			41,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2 - Augmenter les moyens consacrés à la recherche et à l'innovation par le secteur privé

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
2	DIRDE	Millions d'Euros	En transition	289,00	2010	306,00			Cet indicateur ne porte pas sur une valeur cumulée (addition des données année après année) mais sur une valeur pour une année N. La valeur cible fixée pour 2023 correspond donc à une attente d'augmentation de l'effort des dépenses annuelles des entreprises en R&D sur l'année cible et non à un cumul des données de chaque année de programmation. Une année N durant la période de programmation peut ainsi présenter une valeur élevée sans que celle-ci soit forcément attendue au même niveau en 2023. dès 2016 seule la donnée Grand Est sera disponible? si oui: envisager une clé de répartition entre les 3 ex-régions?
3	Nombre de brevets déposés	nombre	En transition	73,00	2012	85,00			86 correspond au cumul du nombre de déposants des 4 départements lorrains.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2	DIRDE			331,00			
3	Nombre de brevets déposés			86,00			

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 12 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	912,00	480,00	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	684,00	360,00	324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	456,00	240,00	216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	290,00	150,00	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	232,00	120,00	112,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	174,00	90,00	84,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	72,00	40,00	32,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	54,00	30,00	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	36,00	20,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		Nombre	269,00	148,00	121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		Nombre	205,00	113,00	92,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 12 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		1 520,00	800,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région		2016			2015			2014					
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 100,00			244,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 100,00			565,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	805,00			95,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	805,00			265,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	530,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	530,00			135,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	520,00			149,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	520,00			165,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	960,00			265,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	960,00			1 532,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	125,00			10,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	342,00			273,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	40,00			10,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	125,00			116,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	61,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	152,00			134,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	24,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	65,00			30,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un	146,50			59,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutien									
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	989,00			691,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - soutenir l'investissement des PME à tous les stades de leur développement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines	pourcentage	En transition	-8,00	2012	3,00			Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines					26,70	

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	160,00			33,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	160,00			117,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	160,00			33,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	160,00			117,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	29,00			11,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	96,00			49,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	29,00			11,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	96,00			49,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	4 - Accroître le volume des exportations ainsi que le nombre d'exportateurs lorrains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	million d'euros	En transition	17 783,00	2012	19 561,00	17 552,00		Cet indicateur ne porte pas sur une valeur cumulée (addition des données année après année) mais sur une valeur pour une année N. La valeur cible fixée pour 2023 correspond donc à une attente d'une augmentation de l'effort du chiffre d'affaires annuel sur l'année cible et non à un cumul des données de chaque année de la période de programmation. Il ne reste par conséquent que 15% à réaliser d'ici 2023. Un parallèle peut être fait avec l'indicateur DIRDE qui ne concerne également qu'une année donnée.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	16 588,00		17 014,00		16 624,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	64,20			3,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	64,20			163,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			4 936,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			96 422,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	1,04			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	202,18			196,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 835,27			98,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	105 047,39			60 959,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	5 - Augmenter la part des ENR/R dans la production et la consommation énergétiques régionales

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine	pourcentage	En transition	1,72	2010	5,05			La donnée qui avait été renseignée pour 2014 (7.40%) était la valeur de 2012. La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale. Cet indicateur devra être reconsidéré suite à la fusion des régions.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine						

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	50,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	50,00			194,00			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	GWh/an	En transition	137,00			0,00			
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	GWh/an	En transition	137,00			375,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	60,00			60,00			0,00		
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00			0,00			0,00		
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	6 - Réduire la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles	GWh/an	En transition	13 720,00	2012	12 348,00			Impossibilité d'obtenir ces données. Cet indicateur devra être reconsidéré suite à la fusion des régions.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles						

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	15 000,00			1 432,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	15 000,00			4 873,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			592,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			17 461,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	20,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 148,00			944,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00								
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00								

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	7 - Réduire la consommation d'énergie finale dans le secteur du logement social

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
8	Nombre de logements sociaux économes (classe énergétique E, F ou G)	nombre de logements	En transition	66 140,00	2012	20 000,00	33 266,00		seule la valeur de 2014 est disponible à ce jour.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8	Nombre de logements sociaux économes (classe énergétique E, F ou G)					54 117,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS4	Nombre de gares aménagées	nombre	En transition	16,00			0,00			
S	IS4	Nombre de gares aménagées	nombre	En transition	16,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS4	Nombre de gares aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS4	Nombre de gares aménagées	2,00			2,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	8 - Limiter le recours au véhicule particulier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs	voyage	En transition	15 600 000,00	2013	18 500 000,00			Cette donnée n'est plus disponible. Cet indicateur devra être reconsidéré et éventuellement prendre en compte le nombre de voyages*nombre de kilomètres (vk).

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs					15 927 528,00	

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	100 000,00			0,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	100 000,00			19 300,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	100,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	9 - Réduire la vulnérabilité des hommes et des activités économiques au risque inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation	nombre d'habitants	En transition	700 000,00	2013	600 000,00			

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation			659 290,00		659 290,00	

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	9 000,00			1 094,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	9 000,00			83 128,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	797,92			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	49 063,92			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	10 - Maintenir la biodiversité de la faune lorraine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue	nombre	En transition	41,00	2011	41,00			Données non accessibles à ce jour.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue						

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						1 291,00	812,00	479,00				381,00	257,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	1 607,00			840,00	522,00	318,00	0,52			201,00	135,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition		Nombre	3 108,00			1 603,00	1 024,00	579,00	0,52			332,00	187,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	893,00			185,00	119,00	66,00	0,21			33,00	22,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						5 065,00	3 623,00	1 442,00				1 737,00	803,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 646,00			4 161,00	2 983,00	1 178,00	0,90			1 397,00	644,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						2 244,00	1 344,00	900,00				626,00	420,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	8 880,00			1 953,00	1 163,00	790,00	0,22			534,00	357,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	2 680,00			297,00	183,00	114,00	0,11			92,00	63,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						5 650,00	3 745,00	1 905,00				1 590,00	877,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						2,00	0,00	2,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	331,00	180,00	100,00	42,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	222,00	142,00	99,00	41,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	359,00	163,00	333,00	229,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	49,00	27,00	37,00	17,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	1 537,00	568,00	349,00	71,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	1 304,00	477,00	282,00	57,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	464,00	327,00	254,00	153,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	403,00	287,00	226,00	146,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	61,00	42,00	30,00	9,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	1 528,00	702,00	627,00	326,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative			Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	42 731,00	23 075,00	19 656,00	14 435,00	9 340,00	5 095,00	0,34	0,40	0,26	5 598,00	3 507,00	2 091,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	13 563,00	7 325,00	6 238,00	5 423,00	3 558,00	1 865,00	0,40	0,49	0,30	1 883,00	1 205,00	678,00
CO03	personnes inactives	En transition	2 089,00	1 128,00	961,00	3 003,00	1 984,00	1 019,00	1,44	1,76	1,06	1 212,00	761,00	451,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				1 931,00	1 418,00	513,00				708,00	519,00	189,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	22 045,00	11 904,00	10 141,00	7 654,00	4 855,00	2 799,00	0,35	0,41	0,28	2 747,00	1 738,00	1 009,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	1 225,00	661,00	564,00	353,00	239,00	114,00	0,29	0,36	0,20	145,00	87,00	58,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				316,00	215,00	101,00				126,00	75,00	51,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	16 266,00	8 784,00	7 482,00	5 815,00	3 976,00	1 839,00	0,36	0,45	0,25	1 265,00	836,00	429,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	21 389,00	11 550,00	9 839,00	9 286,00	6 058,00	3 228,00	0,43	0,52	0,33	4 452,00	2 865,00	1 587,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				2 211,00	1 208,00	1 003,00				1 044,00	530,00	514,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	En transition				4 146,00	2 524,00	1 622,00				1 457,00	858,00	599,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition				2 694,00	1 553,00	1 141,00				979,00	540,00	439,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition				2 475,00	1 190,00	1 285,00				979,00	461,00	518,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				4 737,00	3 121,00	1 616,00				1 917,00	1 229,00	688,00
CO16	participants handicapés	En transition	1 246,00	673,00	573,00	1 207,00	807,00	400,00	0,97	1,20	0,70	481,00	292,00	189,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	6 118,00	3 304,00	2 814,00	5 694,00	3 785,00	1 909,00	0,93	1,15	0,68	2 191,00	1 417,00	774,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				302,00	222,00	80,00				118,00	86,00	32,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				4 843,00	3 094,00	1 749,00				1 982,00	1 199,00	783,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					17 438,00						6 810,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	5 494,00	3 586,00	1 908,00	3 343,00	2 247,00	1 096,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 983,00	1 315,00	668,00	1 557,00	1 038,00	519,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	1 223,00	776,00	447,00	568,00	447,00	121,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	702,00	491,00	211,00	521,00	408,00	113,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	2 904,00	1 852,00	1 052,00	2 003,00	1 265,00	738,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	146,00	110,00	36,00	62,00	42,00	20,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	129,00	99,00	30,00	61,00	41,00	20,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 953,00	1 329,00	624,00	2 597,00	1 811,00	786,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	3 893,00	2 574,00	1 319,00	941,00	619,00	322,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	832,00	432,00	400,00	335,00	246,00	89,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	En transition	1 530,00	929,00	601,00	1 159,00	737,00	422,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition	950,00	536,00	414,00	765,00	477,00	288,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition	958,00	461,00	497,00	538,00	268,00	270,00	0,00	0,00	0,00

CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	1 904,00	1 254,00	650,00	916,00	638,00	278,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	429,00	289,00	140,00	297,00	226,00	71,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	2 189,00	1 464,00	725,00	1 314,00	904,00	410,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	119,00	87,00	32,00	65,00	49,00	16,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 891,00	1 214,00	677,00	970,00	681,00	289,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		6 717,00			3 911,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	En transition	80,00			0,00			
S	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	En transition	80,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	0,00			0,00			0,00		
S	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	17 - Accroître la couverture du territoire lorrain en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine	pourcentage	En transition	83,00	2014	95,00			Suite à la fusion des régions, cet indicateur n'est plus disponible et sera à reconsidérer dans le cadre de l'harmonisation de la stratégie THD au niveau du Grand Est.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine					83,00	

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	En transition	40,00			8,00			
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	En transition	40,00			51,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	7,00			0,00			0,00		
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	30,00			2,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	18 - Augmenter l'usage des services numériques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)	pourcentage	En transition	17,00	2014	50,00			Suite à la fusion des régions, cet indicateur n'est plus disponible (plus de baromètre régional) et sera à reconsidérer.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)					17,00	

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	En transition	2 000 000,00			0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	En transition	2 000 000,00			55 957,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	0,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	19 - Réduire la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités	hectare	En transition	150,00	2013	400,00			Suite à la fusion des régions, cette donnée n'est plus disponible. L'indicateur sera à reconsidérer.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités			0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	nombre	En transition	5,00			0,00			
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	nombre	En transition	5,00			2,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	0,00			0,00			0,00		
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	1,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	20 - Réduire les inégalités d'accès aux services de santé pour les populations des quartiers urbains défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées	pourcentage	En transition	0,00	2014	40,00			Cet indicateur ne peut être renseigné via Synergie. Il fera l'objet d'une modification.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées						

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	En transition	50,00			1,00			
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	En transition	50,00			16,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	2,00			0,00			0,00		
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	6,00			2,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	21 - Elargir l'offre de services aux populations des quartiers urbains défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
22	Taux de service par habitant en ZUS	nombre d'habitant par service	En transition	174,00	2012	164,00			La valeur précédemment renseignée (190) était pour l'année 2013. Cet indicateur est devenu obsolète dans la mesure où les ZUS ont disparu au profit des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Il fera donc l'objet d'une modification.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Taux de service par habitant en ZUS						

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	46,45			7,06			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	46,45			39,98			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	32,55			4,94			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	32,55			28,02			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	34,10			1,18			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	34,10			4,12			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	23,90			0,82			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	23,90			2,88			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	12,35			5,88			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	12,35			35,87			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	8,65			4,12			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	8,65			25,13			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	11 760,00			11 172,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	11 760,00			6 762,00			
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	8 240,00			7 828,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de	Visites/an	Plus	8 240,00			4 738,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
		visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien		développées							

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	6,47			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	26,46			18,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,53			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	18,54			13,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,59			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,53			1,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,41			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	2,47			1,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	5,88			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	22,93			17,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4,12			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	16,07			12,00			0,00		
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	6 762,00			0,00			0,00		
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	4 738,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	22 - Augmenter la fréquentation touristique du Massif des Vosges.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	Nombre de visites (sites payants de plus de 5000 visiteurs)	En transition	1 858 080,00	2011	2 043 300,00			Les données seront disponibles à mi parcours.
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	Nombre de visites (sites payants de plus de 5000 visiteurs)	Plus développées	1 301 920,00	2011	1 431 700,00			Les données seront disponibles à mi parcours.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski						
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski						

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	823,20			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	823,20			0,00			
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	576,80			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	576,80			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	24 - Maintenir en bon état de conservation les populations d'espèces spécifiques au massif des Vosges

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	nombre	En transition	52,92	2012	57,62	56,00		La donnée est actualisée tous les 5 ans : prochaine modification en 2020. Il est à noter que la valeur risque de chuter suite au constat fait sur le terrain.
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	nombre	Plus développées	37,08	2012	40,38	40,00		La donnée est actualisée tous les 5 ans : prochaine modification en 2020. Il est à noter que la valeur risque de chuter suite au constat fait sur le terrain.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	56,00		56,00			
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	40,00		40,00			

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10

Axe prioritaire		10 - Assistance Technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	996	Nombre d'actions de communication	nombre					0,00			
S	996	Nombre d'actions de communication	nombre					0,00			
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	Nombre					0,00			Nombre de pages vues
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	Nombre					0,00			Nombre de pages vues
F	998	Nombre de personnes formées	Nombre					0,00			
S	998	Nombre de personnes formées	Nombre					0,00			
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	Nombre					0,00			
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	Nombre					0,00			
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	Nombre d'ETP		12,50			0,00			Valeurs annuelles. Pas de cumul des ETP. L'organisation de l'autorité de gestion différerait au lancement du PO. La recentralisation de la gestion des fonds et la période post-démarrage (qui a nécessité davantage d'ETP) conduiront à une baisse des effectifs avec pour objectif la valeur cible fixée pour 2023.
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	Nombre d'ETP		12,50			0,00			Valeurs annuelles. Pas de cumul des ETP. L'organisation de l'autorité de gestion différerait au lancement du PO. La recentralisation de la gestion des fonds et la période post-démarrage (qui a nécessité davantage d'ETP) conduiront à une baisse des effectifs avec pour objectif la valeur cible fixée pour 2023.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	996	Nombre d'actions de communication				4,00			0,00		
S	996	Nombre d'actions de communication				5,00			0,00		
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine				61 568,00			0,00		
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine				61 568,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	998	Nombre de personnes formées				28,00			9,00		
S	998	Nombre de personnes formées				28,00			9,00		
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme				0,00			0,00		
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme				0,00			0,00		
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER				16,15			14,24		
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER				16,15			14,24		

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER
Objectif spécifique	21 - Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle des crédits FEDER.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 10 / 21

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées	pourcentage		2,00	2014	1,50			Pas de certification ni de rapport de contrôle

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées			0,00		0,00	

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
-----------------	-------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
996	Nombre d'actions de communication		nombre				0,00	0,00	0,00				0,00		
997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine		Nombre				0,00	0,00	0,00				0,00		
998	Nombre de personnes formées		Nombre				2,00	2,00	0,00				0,00		
999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme		Nombre				0,00	0,00	0,00				0,00		
99998	Nombre d'emploi à temps-plein consacrés à la gestion du FSE		Nombre d'ETP	4,70			12,00	3,00	9,00	2,55			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
996	Nombre d'actions de communication		0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine		0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
998	Nombre de personnes formées		0,00			1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme		0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
99998	Nombre d'emploi à temps-plein consacrés à la gestion du FSE		0,00			6,00	2,00	4,00	6,00	1,00	5,00

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
Objectif spécifique	22 - Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle des crédits FSE.

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 / 22

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		Proportion (pourcentage)		Proportion	1,50 %						0,00 %	0,00%	0,00%	0,00 %	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	297
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	97
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	192

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2017 Cumul - hommes	2017 Cumul - femmes	2017 Total annuel	2017 Total annuel - hommes	2017 Total annuel - femmes
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	155,00					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	8,00					
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition	10 906 441,51					
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros			0,00					
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ		0,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	277,00					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition	34 824 373,85					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	3,00					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 432,00					
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition	12 171 091,03					
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	0,00					
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition	0,00					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	1 094,00					
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition	2 190 362,33					
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	14 435,00	9 340,00	5 095,00	5 598,00	3 507,00	2 091,00
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition	9 403 655,97					
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition	894 786,46					
7	O	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	FEDER	En transition	0,00					
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition	8,00					
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Square meters	FEDER	En transition	0,00					
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition	1 864 128,49					
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition	1,00					
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	7,06					
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	4,94					
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition	4 226 645,00					
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées	2 961 526,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition				
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition				
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition				
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros						
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition				
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition				
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition				
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition				
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition				
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition				
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition				
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition				
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	8 837,00	3 343,00	0,00	
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition				
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition				
7	O	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	FEDER	En transition				
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition				
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Square meters	FEDER	En transition				
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition				
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition				
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition				

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées				
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition				
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées				

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	333			1 000,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	40			120,00		
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition	29975000			128 333 334,00		
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros			0	0	0	5 874 666,00	0,00	0,00
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ		0	0	0	1 520,00	800,00	720,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	760			1 260,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition	27016429			115 666 667,00		
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	20			64,20		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	5000			15 000,00		
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition	35093766			150 248 540,00		
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	30000			100 000,00		
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition	1946429			8 333 334,00		
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	8500			9 000,00		
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition	1946429			8 333 334,00		
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	22348			42 732,00		
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition	25734727			110 179 255,00		
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition	15571429			66 666 667,00		
7	O	IS	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour la population de la région Lorraine	pourcentage	FEDER	En transition	60			80,00		
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition	15			40,00		
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	600000			2 000 000,00		
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition	10573000			45 266 667,00		
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition	15			50,00		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	22,34			46,45		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	15,66			32,55		
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition	3296160			14 112 000,00		
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées	2232711			9 559 008,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	128 333 334,00	60,00	99 768 247,22	77,74%	82 027 346,10	20 999 537,99	16,36%	227
12	IEJ		Total	5 874 666,00	68,09	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
2	FEDER	En transition	Total	115 666 667,00	60,00	249 569 258,84	215,77%	58 420 979,60	59 793 391,64	51,69%	286
3	FEDER	En transition	Total	150 248 540,00	60,00	156 834 689,35	104,38%	71 148 335,53	31 581 435,39	21,02%	125
4	FEDER	En transition	Total	8 333 334,00	60,00	3 691 874,00	44,30%	3 691 874,00	248 759,88	2,99%	3
5	FEDER	En transition	Total	8 333 334,00	60,00	5 916 089,43	70,99%	5 894 196,05	3 132 711,55	37,59%	22
6	FSE	En transition	Total	110 179 255,00	60,00	95 014 663,98	86,24%	94 963 191,98	17 134 792,63	15,55%	50
7	FEDER	En transition	Total	66 666 667,00	60,00	9 910 590,39	14,87%	9 288 308,23	1 826 397,82	2,74%	48
8	FEDER	En transition	Total	45 266 667,00	60,00	26 115 459,78	57,69%	25 485 091,03	2 105 363,67	4,65%	19
9	FEDER	En transition	Total	14 112 000,00	50,00	11 247 256,29	79,70%	9 911 398,63	7 399 943,82	52,44%	19
9	FEDER	Plus développées	Total	9 559 008,00	50,00	3 487 107,65	36,48%	3 207 063,00	350 550,87	3,67%	23
10	FEDER	En transition	Total	22 079 350,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
10	FEDER	Plus développées	Total	328 992,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
11	FSE	En transition	Total	4 786 082,00	60,00	395 216,00	8,26%	395 216,00	0,00	0,00%	1
Total	FEDER	En transition		559 039 893,00	59,35	563 053 465,30	100,72%	265 867 529,17	127 087 541,76	22,73%	749
Total	FEDER	Plus développées		9 888 000,00	50,00	3 487 107,65	35,27%	3 207 063,00	350 550,87	3,55%	23
Total	FSE	En transition		114 965 337,00	60,00	95 409 879,98	82,99%	95 358 407,98	17 134 792,63	14,90%	51
Total	IEJ			5 874 666,00	68,09	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total général				689 767 896,00	59,40	661 950 452,93	95,97%	364 433 000,15	144 572 885,26	20,96%	823

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		13	FR41	816 000,00	816 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		20	FR41	1 163 295,58	1 163 295,58	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		22	FR41	21 140,00	16 370,00	21 597,28	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		24	FR41	614 854,50	528 383,50	36 125,13	3
1	FEDER	En transition	002	01	07	07	01		19	FR41	142 967,00	142 967,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	049	01	01	07	01		24	FR41	1 074 650,00	1 074 650,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		13	FR41	42 641,00	25 584,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		24	FR41	209 272,00	209 272,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		01	FR41	53 000,00	53 000,00	58 586,11	2
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		02	FR41	41 000,00	41 000,00	7 396,11	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		05	FR41	156 060,00	156 060,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		06	FR41	250 880,00	250 880,00	99 081,37	4
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		07	FR41	0,00	0,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		12	FR41	39 449,00	39 449,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		13	FR41	128 052,00	128 052,00	92 000,00	2
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		20	FR41	17 504 323,04	17 439 633,00	3 584 428,33	29
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		22	FR41	1 649 203,00	1 649 203,00	1 087 689,00	4
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		23	FR41	18 000,00	18 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR41	28 056 057,73	27 860 925,37	9 097 210,09	68
1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	FR41	25 000,00	25 000,00	24 780,14	1
1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		01	FR41	23 000,00	23 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		07	FR41	131 485,00	78 891,00	132 609,60	1
1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		13	FR41	110 000,00	90 000,00	127 670,27	2
1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		22	FR41	66 760,00	48 296,00	60 400,22	1
1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		23	FR41	95 000,00	95 000,00	95 158,24	1
1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01		24	FR41	874 905,90	779 672,52	397 099,42	2
1	FEDER	En transition	059	01	02	07	01		24	FR41	72 985,00	43 790,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		01	FR41	180 000,00	180 000,00	180 000,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		20	FR41	568 971,00	566 971,00	85 635,65	5

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	FR41	6 487 655,00	6 487 655,00	1 790 123,07	10
1	FEDER	En transition	061	01	07	07	01		19	FR41	250 000,00	250 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	061	01	07	07	01		20	FR41	340 000,00	170 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	061	01	07	07	01		24	FR41	1 114 514,00	278 628,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		05	FR41	148 756,00	74 378,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		04	FR41	1 121 922,00	419 945,00	0,00	4
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		06	FR41	847 240,00	381 256,00	272 275,56	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		07	FR41	9 142 942,25	4 103 357,63	1 531 501,81	13
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		10	FR41	230 920,00	115 460,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		13	FR41	3 106 815,00	1 285 575,65	0,00	4
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		19	FR41	8 059 932,63	8 032 527,63	818 819,91	14
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		20	FR41	6 893 435,00	2 987 973,00	282 058,76	8
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		21	FR41	397 726,00	136 248,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR41	5 464 921,00	2 741 941,80	682 069,59	16
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		07	FR41	212 910,00	100 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		13	FR41	529 946,00	94 393,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		24	FR41	1 289 660,59	824 662,42	435 222,33	3
12	IEJ		103	01	01	07			19	FR41	0,00	0,00	0,00	0
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		03	FR41	1 355 207,00	170 964,00	0,00	3
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		05	FR41	400 336,11	120 100,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		06	FR41	667 417,00	133 484,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	FR41	11 156 928,00	2 013 937,00	3 784 138,22	17
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		08	FR41	1 500 000,00	172 000,00	0,00	2
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		20	FR41	302 427,00	90 728,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	FR41	4 563 636,00	660 554,00	105 256,00	5
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		03	FR41	455 786,00	104 735,80	135 786,00	2
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		04	FR41	627 000,00	125 400,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		05	FR41	5 130 000,00	1 026 000,00	0,00	2
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	FR41	23 274 084,20	4 652 213,00	1 345 494,14	34
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		08	FR41	7 500 000,00	200 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		11	FR41	459 372,00	137 810,00	158 642,41	1
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	FR41	4 468 482,00	1 204 585,20	661 875,00	6

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		01	FR41	306 991,00	61 398,00	309 091,44	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	FR41	5 332 425,00	855 443,85	739 972,50	4
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		04	FR41	3 212 361,00	784 960,00	431 146,61	4
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		05	FR41	773 680,00	232 104,00	191 656,32	2
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	FR41	30 709 690,69	6 326 798,74	5 820 762,40	55
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		08	FR41	2 391 920,00	273 000,00	0,00	2
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		11	FR41	522 000,00	104 400,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		14	FR41	278 039,00	83 410,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		15	FR41	1 596 550,00	319 310,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	FR41	1 940 455,70	426 476,00	0,00	4
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		01	FR41	419 809,00	125 940,00	77 649,99	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		03	FR41	1 310 743,00	262 146,00	491 036,50	3
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		04	FR41	4 598 621,00	952 412,00	1 106 928,60	4
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		05	FR41	449 140,00	134 000,00	449 295,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		06	FR41	3 256 448,00	599 186,00	2 628 835,55	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		07	FR41	79 820 625,14	12 604 660,01	31 165 500,96	83
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		08	FR41	537 930,00	161 380,00	532 924,09	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		11	FR41	161 820,00	48 546,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		13	FR41	221 534,00	40 096,00	221 531,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		24	FR41	1 409 695,00	126 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	063	01	03	07	03		07	FR41	715 147,00	412 665,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	066	01	02	07	03		07	FR41	1 876 121,00	964 606,00	1 763 879,45	4
2	FEDER	En transition	066	01	03	07	03		07	FR41	1 022 929,00	521 462,00	393 109,67	3
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		07	FR41	20 610 954,00	5 218 069,00	5 808 790,79	16
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	FR41	2 170 592,00	670 000,00	1 470 089,00	4
2	FEDER	En transition	066	05	07	07	03		07	FR41	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	066	05	07	07	03		24	FR41	8 800 000,00	8 800 000,00	0,00	2
2	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		12	FR41	400 000,00	64 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	067	01	02	07	03		07	FR41	300 000,00	52 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	067	01	03	07	03		07	FR41	1 000 000,00	130 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		03	FR41	1 799 857,00	86 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		07	FR41	2 728 147,00	128 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		13	FR41	1 034 359,00	40 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		01	FR41	65 631 129,92	26 334 680,67	11 780 289,90	43
3	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		01	FR41	49 415 264,09	12 975 840,91	6 758 464,59	26
3	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		24	FR41	2 172 747,00	628 707,86	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		15	FR41	705 531,07	55 358,14	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		24	FR41	3 093 310,85	2 508 270,02	494 816,35	9
3	FEDER	En transition	036	01	07	07	04		12	FR41	552 000,00	552 000,00	0,00	2
3	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		24	FR41	367 123,00	326 910,00	0,00	3
3	FEDER	En transition	112	01	07	02	04		22	FR41	25 332 100,48	21 140 868,32	9 786 748,38	24
3	FEDER	En transition	112	01	07	04	04		22	FR41	699 772,10	127 212,82	0,00	2
3	FEDER	En transition	112	01	07	07	04		22	FR41	8 535 850,84	6 168 626,79	2 761 116,17	12
3	FEDER	En transition	123	01	07	07	04		24	FR41	329 860,00	329 860,00	0,00	2
4	FEDER	En transition	087	01	02	07	05		18	FR41	3 072 548,00	3 072 548,00	0,00	2
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		22	FR41	619 326,00	619 326,00	248 759,88	1
5	FEDER	En transition	085	01	03	07	06		01	FR41	114 404,66	114 404,66	120 175,63	1
5	FEDER	En transition	085	01	03	07	06		22	FR41	3 473 406,45	3 451 513,07	2 385 576,78	8
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR41	74 882,00	74 882,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	086	01	01	07	06		22	FR41	195 638,00	195 638,00	0,00	1
5	FEDER	En transition	086	01	03	07	06		22	FR41	2 057 758,32	2 057 758,32	626 959,14	11
6	FSE	En transition	111	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR41	346 599,64	346 599,64	340 779,71	4
6	FSE	En transition	117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR41	94 668 064,34	94 616 592,34	16 794 012,92	46
7	FEDER	En transition	004	01	03	07	02		18	FR41	11 967,00	11 967,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	044	01	07	07	02		12	FR41	165 465,80	165 465,80	0,00	1
7	FEDER	En transition	045	01	03	07	02		24	FR41	201 448,80	201 448,80	199 529,00	1
7	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		13	FR41	164 300,75	164 300,75	181 100,00	1
7	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		24	FR41	14 700,00	14 700,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	048	01	02	07	02		18	FR41	54 838,20	54 838,20	0,00	1
7	FEDER	En transition	053	01	07	07	02		20	FR41	1 678 970,00	1 343 176,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		18	FR41	140 492,50	140 492,50	137 992,49	3
7	FEDER	En transition	078	01	02	07	02		13	FR41	38 400,00	38 400,00	39 900,00	1
7	FEDER	En transition	078	01	03	07	02		18	FR41	428 236,78	428 236,78	243 652,26	8
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		15	FR41	122 370,00	97 896,00	122 370,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		18	FR41	254 525,46	254 525,46	0,00	2
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		24	FR41	600 000,00	600 000,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		15	FR41	18 007,00	9 453,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		18	FR41	147 992,00	147 992,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	079	01	01	07	02		24	FR41	508 800,00	508 800,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	079	01	02	07	02		18	FR41	131 031,64	131 031,64	0,00	2
7	FEDER	En transition	079	01	03	07	02		13	FR41	363 328,31	363 328,31	0,00	1
7	FEDER	En transition	079	01	03	07	02		15	FR41	7 702,00	7 702,00	7 577,00	1
7	FEDER	En transition	079	01	03	07	02		18	FR41	146 998,50	146 998,50	0,00	2
7	FEDER	En transition	079	01	03	07	02		24	FR41	67 000,00	67 000,00	26 365,00	1
7	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		15	FR41	77 511,60	62 599,27	0,00	1
7	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		18	FR41	244 089,02	244 089,02	0,00	2
7	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		24	FR41	364 179,20	291 278,66	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		19	FR41	1 224 253,38	1 224 253,38	322 327,00	2
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		18	FR41	110 474,27	110 474,27	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		19	FR41	786 986,04	769 183,03	456 085,07	3
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		24	FR41	159 927,50	116 328,22	0,00	1
7	FEDER	En transition	081	01	05	07	02		20	FR41	521 225,00	416 980,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		13	FR41	164 306,64	164 306,64	0,00	1
7	FEDER	En transition	095	01	01	07	02		24	FR41	901 563,00	901 563,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	122	01	03	07	02		13	FR41	89 500,00	89 500,00	89 500,00	1
8	FEDER	En transition	053	01	02	02	09		20	FR41	1 864 128,49	1 237 759,74	2 105 363,67	1
8	FEDER	En transition	055	01	01	02	09		21	FR41	9 023 161,22	9 019 161,22	0,00	3
8	FEDER	En transition	055	01	02	02	09		21	FR41	10 990 704,29	10 990 704,29	0,00	8
8	FEDER	En transition	055	01	02	02	09		23	FR41	1 414 898,37	1 414 898,37	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	04		08	FR41	747 740,79	747 740,79	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	04		18	FR41	736 791,09	736 791,09	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	02	02	04		18	FR41	518 923,10	518 923,10	0,00	2
8	FEDER	En transition	089	01	03	02	04		08	FR41	110 884,20	110 884,20	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	03	02	04		18	FR41	708 228,23	708 228,23	0,00	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		04	FR41	65 000,00	32 500,00	66 467,70	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		15	FR41	2 283 182,29	1 842 542,66	122 297,03	9

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		15	FR43	33 333,00	33 333,00	0,00	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	FR41	8 386 100,00	7 567 290,49	7 111 837,34	4
9	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR41	344 895,00	300 986,48	99 341,75	3
9	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		24	FR41	134 746,00	134 746,00	0,00	1
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		15	FR42	1 668 550,00	1 403 814,00	134 983,09	9
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR42	379 459,79	368 259,79	0,00	3
9	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR42	778 765,00	778 765,00	0,00	5
9	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		24	FR42	660 332,86	656 224,21	215 567,78	6
10	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	FR41	0,00	0,00	0,00	0
10	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	FR41	0,00	0,00	0,00	0
11	FSE	En transition	122	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR41	395 216,00	395 216,00	0,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	4	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
1	0,00		0,00	
10	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
4	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	
7	0,00		0,00	
8	0,00		0,00	
9	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
12	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'AG a fait le choix de lancer une seule évaluation qui sera centrée sur la performance et la modification des indicateurs, et ce dès fin 2017. Il s'agit d'une démarche concertée pour les 4 PO régionaux (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine).

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Les démarches concernant l'intégration d'un axe IEJ au sein du PO Lorraine et Massif des Vosges ont été réalisées en fin d'année 2017. Aussi, il n'est pas encore possible de dresser une vue d'ensemble de la réalisation de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes sur le territoire lorrain.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le nombre de dossiers programmés depuis le début de la période de programmation (824) et le taux de programmation FEDER-FSE (37,09%) peuvent être jugés satisfaisants, après 3 exercices pleins de programmation (2015, 2016 et 2017), et donc non synonymes de problèmes importants survenus dans la mise en œuvre du programme. Après avoir été désignée autorité de gestion par l'autorité d'audit nationale le 21 décembre 2016, la Région Grand Est a pu établir 8 demandes de paiement auprès de la Commission européenne et évité le dégageant 2017.

Globalement, les difficultés suivantes peuvent être soulignées :

- Le changement des politiques régionales résultant de la fusion des Régions. En effet, le PO Lorraine et Massif des Vosges a été établi sur base de l'ancien contexte régional afin de s'articuler avec les dispositifs existants et prévus et notamment d'intervenir en cofinancement des crédits publics nationaux et régionaux. L'évolution de ces politiques régionales a entraîné un ralentissement de la programmation. Ces évolutions se font toujours ressentir en 2017 et des ajustements mineurs du PO ont dû être opérés, après approbation par le Comité de suivi et la Commission européenne, afin de maintenir le rythme de programmation.

- Le système d'information Synergie utilisé depuis 2016 par l'Autorité de gestion pour le PO Lorraine et Massif des Vosges a, en 2017, connu plusieurs évolutions dues à des blocages dans certains modules de certification ou d'agglomération des données. La Région a donc été contrainte de maintenir et de développer des systèmes de suivi parallèles pour garantir le bon suivi des données.

- La collecte des indicateurs de résultat pose également problème en raison des nouveaux périmètres géographiques retenus par la majorité des instituts statistiques (nouvelles régions) et l'abandon ou l'évolution de structures de recueils statistiques ou des critères statistiques anciennement établis. Les indicateurs ayant été définis sur les anciens territoires régionaux, la collecte s'avère donc plus complexe voire impossible du fait de la nécessité d'obtenir les éléments intra-territoriaux ayant permis la définition d'un indicateur à une échelle régionale nouvelle. Concernant l'exercice 2017, à l'instar des exercices 2014, 2015 et 2016 et considérant ces éléments, les valeurs ne pouvant être collectées ne sont alors pas renseignées (case laissée vierge). Une réflexion quant à la modification de ces indicateurs est en cours et devrait aboutir en 2018.

- La consolidation des indicateurs de réalisation dans le cadre de ce rapport annuel met en lumière quelques difficultés, notamment des cibles établies sur base de méthodologie de calcul erronées et des facteurs exogènes survenus empêchant la bonne programmation et donc la bonne réalisation de certaines actions qui ne peuvent par conséquent être valorisées. Un travail de réflexion sur des propositions de modification d'indicateurs de réalisation du cadre de performance a été lancé en 2017 et aboutira en 2018 par une soumission à la Commission européenne.

-L'autorité de gestion n'a été informée que très tardivement que 2 des 4 départements du territoire lorrain étaient éligibles à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes, et que ces départements étaient retenus par l'Etat-membre dans le cadre des 10% de l'enveloppe attribués de manière flexible à des territoires

infrarégionaux. Compte-tenu de la nécessité d'engagements de crédits en 2017, les modifications du programme, leur soumission auprès du Comité Régional de Suivi et de la Commission Européenne ont donc suivi un calendrier très contraint.

- la multiplication des contrôles qui ont atteint un niveau très important en 2017 (vérifications d'opération, contrôles qualité certification et contrôles ciblés sur risque de l'Autorité de certification, contrôle de 2nd niveau de la CICC, audit de la Cour des Comptes européenne...) obligeant le service programmation de l'autorité de gestion à passer un temps important et croissant à leur suivi et aux réponses à apporter. A noter l'impact sur les porteurs de projets pour lesquels les paiements sont suspendus en attendant la clôture des contrôles auxquels ils sont soumis. De plus, dans les faits, le principe de proportionnalité des contrôles est parfois remis en question avec des opérateurs contrôlés plusieurs fois et des champs de contrôle qui se recoupent la majeure partie du temps avec des risques d'interprétation différents (marchés publics, aides d'Etat...). Cette charge étant incompressible car résultant de structures externes à l'autorité de gestion, il n'est de solution que de l'absorber dans le plan de travail des agents.

- l'insécurité juridique dans laquelle se trouvent l'autorité de gestion et certains porteurs de projets au regard d'interprétations liées à la réglementation (notamment aides d'Etat) : tableau de calcul de la surcompensation concernant la rénovation thermique des logements sociaux, problème de l'autofinancement public notamment sur les projets de réseaux de chaleur, etc... Ces problèmes sont discutés en groupes de travail nationaux et remontés à la Commission européenne mais les clarifications peuvent prendre du temps et ainsi retarder ou bloquer certaines programmations.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

L'évaluation en cours sur la performance et la fiabilité des données lancée fin 2017 et notifiée en janvier 2018 a notamment pour but d'identifier les axes pour lesquels les progrès seraient insuffisants pour atteindre les valeurs cibles, ce qui permettra à l'AG d'envisager des futures modifications à apporter aux PO.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	40 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Montreuil
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions	Instrument sur mesure

standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France Active Garantie
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France, Montreuil
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	sélection conforme au principe des Traités ($<$ aux seuils de la directive MP)
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 nov. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans	800 000,00

l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	400 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	400 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	200 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	100 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	100 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	100 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	100 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>garanties de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces	164 060,00

prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	82 030,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	46
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	46
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	46
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou	

quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	400 000,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	400 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	400 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00

41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	55,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	300,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	107,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	40 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Maisons-Alfort
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	

7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Institutions financières poursuivant des objectifs d'intérêt public sous le contrôle d'une autorité publique
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BpiFrance
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France Maisons-Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Passation de marché interne
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme	

mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	17 déc. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	8 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure	

[article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	prêts FEDER Innovation
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	

39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel</i>	<i>CO08 - Investissement</i>

<i>contribue l'instrument financier</i>	<i>productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	40 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds européen des matériaux
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Metz
7. modalités de mise en œuvre	

7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 4, point b)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EMERTEC Gestion

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France, Grenoble
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 juil. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	540 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	270 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	270 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	270 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	270 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier	

conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prises de participations et quasi-participations minoritaires
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord	

de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	0,00
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00

IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	40,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
-----------------	--

--

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER
-----------------	---------------------------------

--

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
-----------------	-------------------------------

--

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
-----------------	---

--

Axe	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC),
-----	---

prioritaire	leur utilisation et leur qualité
-------------	----------------------------------

--

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
-----------------	----------------------------------

--

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
-----------------	---

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	1 219 509,95	1,58%
3	81 206 799,30	90,08%
4	2 215 124,22	44,30%
5	1 419 861,35	28,40%
7	39 711,79	0,10%
9	383 747,77	3,24%
Total	86 484 754,38	21,11%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
réponse aux observations	Résumé à l'intention des citoyens	19 oct. 2018		Ares(2018)5420480	réponse aux observations	22 oct. 2018	nguefore

Résultats de la dernière validation

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.8.1	Erreurs au tableau 2A par axe prioritaire/priorité d'investissement avec: CR06 >= CR08 (2018) (6.10iii-ESF.T.CT) Échec des valeurs: 0,00 - 2,00
Avertissement	2.8.1	Erreurs au tableau 2A par axe prioritaire/priorité d'investissement avec: CR06 >= CR08 (2018) (6.10iii-ESF.T.CW) Échec des valeurs: 0,00 - 2,00
Avertissement	2.8.1	Erreurs au tableau 2A par axe prioritaire/priorité d'investissement avec: CR06 >= CR08 (2023) (6.10iii-ESF.T.CT) Échec des valeurs: 0,00 - 2,00
Avertissement	2.8.1	Erreurs au tableau 2A par axe prioritaire/priorité d'investissement avec: CR06 >= CR08 (2023) (6.10iii-ESF.T.CW) Échec des valeurs: 0,00 - 2,00
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2] : La somme [40 000 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 400 000,00
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine] : La somme [40 000 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 4 000 000,00
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds européen des matériaux] : La somme [40 000 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 3 000 000,00
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2014 (16 624,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2015 (17 014,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2016 (16 588,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2017 (17 552,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 19, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 150,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 19, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2015 (0,00 < 150,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2015 (443,00 > 410,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif

Gravité	Code	Messages
		spécifique: 2, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2015 (331,00 > 306,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2015 (86,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2014 (26,70 > 3,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 21, indicateur: 25, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 1,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 21, indicateur: 25, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 1,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,02 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 113,92 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: -, indicateur: 9999, catégorie de région: , année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 119,55 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 127,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 2c, indicateur: IS2, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 129,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: -, indicateur: 9999, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 134,94 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 135,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,65 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 138,73 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 155,83 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 159,58 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 161,05 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité

Gravité	Code	Messages
		d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 165,30 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 172,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 185,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 185,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 185,78 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 253,89 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 273,72 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4b, indicateur: 990, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 290,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 290,52 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 305,30 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 314,92 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 380,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO26, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 388,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 458,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO26, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 545,15 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 923,64 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 113,92 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: -, indicateur: 9999, catégorie de région: , année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 129,20 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 10, priorité

Gravité	Code	Messages
		d'investissement: -, indicateur: 9999, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 165,22 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO09, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 165,22 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (289 < 297).
Avertissement	2.63	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un Fonds (= élément 2) doit être sélectionné: instrument financier «Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2».
Avertissement	2.63	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un Fonds (= élément 2) doit être sélectionné: instrument financier «Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine».
Avertissement	2.63	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un Fonds (= élément 2) doit être sélectionné: instrument financier «Fonds européen des matériaux ».